

Règlement concours photo 2024 « Valorisons l'abeille et l'apiculture »



Depuis 2018, le concours « Valorisons l'abeille et l'apiculture » initié par l'EVA Véto-pharma a connu un large succès, avec de nombreuses photos étonnantes et créatives soumises par des photographes amateurs adultes et enfants de toute la France. Depuis 2023, le concours a ouvert ses portes à l'Europe pour permettre une plus grande diversité de participation et de rassembler une communauté de passionnés sur des thèmes universels. Ce concours, depuis sa création, a pour objectif de sensibiliser à la préservation de l'abeille, insecte pollinisateur indispensable au maintien de la biodiversité et de notre système alimentaire et, à valoriser l'apiculture.

Les séries d'exposition des 20 meilleures photos issues de chaque concours sont mises à la disposition gracieusement des communes, collectivités, partenaires, associations,... afin de faire découvrir l'abeille et l'apiculture au plus grand nombre.

1 - Condition de participation

La participation au concours est gratuite. Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs résidant en Europe dont la France - Dom-Tom sans aucune limite d'âge, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. La participation peut se faire à titre individuel ou collectif (établissements scolaires, associations...). Les participants seront répartis en deux catégories en fonction de leur âge : adultes (16 ans et +) et jeunes (- de 16 ans). Les mineurs qui souhaitent participer à ce concours devront fournir une autorisation parentale.

Les photos doivent être prises par le participant à titre individuel ou par un des membres à titre collectif.

Chaque participant pourra soumettre au maximum **deux photographies** (**couleur et/ou noir et blanc**) en relation avec les deux thèmes proposés. Aucune photo retouchée à l'aide d'un logiciel ou recadrée ne sera acceptée et ne devra pas avoir de signe distinctif. L'auteur étant identifié dans le nom du ou des fichiers numériques qui seront téléchargés.

LES DEUX THÈMES DU CONCOURS 2024 :

N°1 - Paysage apicole - l'apiculteur.trice en activité dans son rucher.

N°2 - Abeille domestique ou insecte hyménoptère famille des "Apidae" (abeille charpentière, bourdons...), en sujet principal, en mission de pollinisation (butinage).

2 - Délai de soumission des photographies au plus tard le 31 août 2024 minuit

Les photographies devront être soumises uniquement à l'aide d'un formulaire en ligne sur le site internet suivant : www.photocontest-vetopharma. com, sous format numérique «JPG». La taille de chaque fichier ne devra pas dépasser 5 Mo.

Après la validation de participation, un message d'accusé de participation vous sera communiqué.

Les gagnants et les sélectionnés pour l'exposition devront être en mesure de nous transmettre ultérieurement leurs fichiers en haute résolution pour une utilisation en exposition grand format.

L'organisateur décline toutes responsabilités si ces conditions ne sont pas respectées.

3 - Droits photographiques et droit à l'image

Le participant garantit qu'il est titulaire des droits d'auteurs des photographies envoyées, que ses photographies respectent le droit à l'image et reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion auprès des personnes éventuellement identifiables sur la(les) photo(s). Le participant autorise gracieusement les organisateurs du concours à reproduire leurs photographies pour les nécessités du concours et de sa promotion. Pour toute reproduction et publication/agrandissement géant, l'organisateur s'engage à mentionner le nom de l'auteur de la photographie de façon apparente. Pour toute utilisation dépassant le cadre défini ci-avant, l'organisateur demandera un accord écrit préalable de l'auteur.

4 - Conditions de sélection

Un jury sera composé de représentants des partenaires du concours, d'apiculteurs, de photographes et de membres de Véto-pharma. Ce jury sélectionnera les meilleures photographies dans chaque catégorie. Le choix interviendra sur la base de critères artistiques et techniques. Le jury se réserve le droit d'exclure toute photographie ne respectant pas le thème ou le règlement du concours. Les décisions du jury seront sans appel.

5 - Présentation des résultats et remises des prix

Les lauréats seront informés par courriel du choix du jury. Les gagnants seront annoncés via nos réseaux sociaux digitaux vers mi-octobre 2024. En fonction de la disponibilité des gagnants, la remise des prix aura lieu en présentiel et/ou en format digital. La date sera communiquée ultérieurement.

6 - Prix

Un jury se réunira après la date de clôture de réception des candidatures pour choisir les 20 meilleures photographies et pour décerner les prix du jury suivants :

- Catégorie France Dom-Tom Un prix sera attribué pour chaque catégorie d'âge. Soient 2 prix.
- Catégorie Europe Un prix sera attribué pour chaque catégorie d'âge. Soient 2 prix.

Chaque prix donnera lieu à une récompense d'une valeur de 150 euros en carte cadeau.

Le jury se réserve le droit de donner un prix supplémentaire « prix spécial du jury » s'il le juge nécessaire.

• « Coup de cœur » du public

Un prix spécial de la meilleure photographie sera décerné par le public à l'issue de l'annonce des 4 lauréats et de la sélection des 16 autres meilleures photographies. Différents dispositifs seront mis en place pour collecter les votes durant une période définie par l'organisateur. Le gagnant sera prévenu par téléphone ou courriel. Il sera convenu avec le lauréat une date de sa remise de prix et de sa récompense. Une communication sera diffusée suite à cet événement.

7 - Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Si par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable.

8 - Données personnelles

Toutes les données personnelles reçues seront utilisées uniquement dans le cadre de ce concours. Elles resteront strictement confidentielles et ne seront pas exploitées ou divulguées à des tiers dans un but commercial.

Informations pour participer au concours : www.veto-pharma.fr, ou sur le site internet du concours : www.photocontest-vetopharma.com, ou sur demande à eva@vetopharma.com.

Pour toute question, contacter Séverine Délot par e-mail : eva@vetopharma.com

Partenaires:

Le Syndicat des Apiculteurs du Centre et du Berry









